



COMMUNIQUE DU SNUDI FO



Le ministère annonce le recrutement de la totalité des candidats aux concours inscrits sur la liste complémentaire

Un « point sanitaire » a été organisé par le cabinet du ministre Blanquer le 19 janvier. Il s'agissait de décliner les annonces du premier ministre Castex au soir de la grève du 13 janvier.

Le représentant du ministre a indiqué que, concernant le 1^{er} degré, le ministère allait solliciter l'ensemble des 800 personnes qui sont inscrites sur les listes complémentaires des concours de recrutement de professeurs des écoles afin qu'elles soient recrutées sous statut. Les listes complémentaires déjà recrutés en tant que contractuels auront également vocation à être intégrés dans la Fonction publique.

Le ministère, contrairement à ce qu'il argumentait jusqu'à présent, confirme ainsi l'analyse du SNUDI-FO et de la FNEC FP-FO qui ont toujours maintenu, sur la base des textes réglementaires, que les candidats aux concours pouvaient être recrutés jusqu'à la date du concours suivant.

Ainsi, le SNUDI-FO, lors d'une audience au ministère le 11 octobre 2021 revendiquait le recrutement de la totalité des candidats aux concours inscrits sur la liste complémentaire en rappelant les termes de l'article 20 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 qui précise : « *La validité de la liste complémentaire cesse automatiquement à la date du début des épreuves du concours suivant* ».

Depuis deux ans, le SNUDI-FO, avec sa fédération, ne cesse de marteler à tous les niveaux, seul ou de manière intersyndicale, la nécessité de recruter l'ensemble des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires.

Il aura fallu la puissance de la grève du 13 janvier pour contraindre le ministère à effectuer cette annonce !

Pour autant tout n'est pas réglé et cette annonce est loin d'être suffisante :

- Les listes complémentaires sont limitées voire inexistantes dans certaines académies : le ministère n'annonce ni réabondement, ni concours extraordinaire. La FNEC FP-FO vient de s'adresser en urgence au ministre Blanquer pour que les listes complémentaires soient partout réabondées.
- Les mesures de fermetures de classes ou de postes se poursuivent actuellement dans les CTSD !
- Le recours aux contractuels précaires et sous-payés sera parallèlement amplifié jusqu'à la fin de l'année scolaire !

Par ailleurs, aucun recrutement supplémentaire n'est annoncé dans le 2nd degré alors que les collèges et les lycées sont exsangues.

Plus que jamais, l'heure est à la réunion des personnels pour lister les besoins, amplifier le rapport de force, gagner sur toutes les revendications et préparer une grève massive jeudi 27 janvier !

Comme il l'indiquait dans son appel à la grève au 27 janvier le SNUDI-FO revendique : « *Les créations de postes et le recrutement immédiat de personnels sous statut (par le recrutement de la totalité des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires, le réabondement de celles-ci, la mise en place de concours exceptionnels...) pour que tous les remplacements soient assurés, pour que toutes les classes et tous les postes nécessaires soient ouverts lors des prochains CTSD, pour qu'aucune classe ne ferme !* »

Montreuil, le 20 janvier 2022

SNUDI-FO, syndicat national unifié des directeurs, instituteurs, professeurs des écoles, PsyEN & AESH du 1er degré Force Ouvrière
6-8 rue Gaston Lauriau 93513 Montreuil, <http://fo-snudi.fr>, 0156932266, snudi@fo-fnecfp.fr

**Une bonne résolution pour 2022 ?
J'adhère au SNUDI FO 13 !**



***Vous appréciez les informations du SNUDI FO 13, ses
réponses à vos questions, ses prises de positions, ses
interventions, son activité, son soutien... ?***

**Alors rejoignez-nous !
SYNDIQUEZ-VOUS !**

Carte 2022 disponible >>ICI<<

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille cedex 01

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

